



Litige familiale concernant héritage

Par **mojosi67**, le **28/02/2015** à **08:18**

Bonjour,

Un litige familiale m'oppose à ma soeur concernant les meubles de notre mère décédée. Elle a en sa possession les meubles de notre mère. Pour la plupart, ces meubles n'ont pas de valeur et j'avais déjà affirmé par écrit que je ne souhaitais pas les récupérer. Dans un de ces courriers elle m'a fait part de sa décision de conserver un meuble "en souvenir" sans préciser lequel sachant qu'il y a 2 - 3 meubles ayant une valeur marchande. De plus j'ai demandé lors de mon derniers courrier ce que sont devenus le reste des affaires (tableaux, bibelots, vaisselle) et comme seule réponse de sa part j'ai reçu un courrier dans lequel elle reprend ce que j'avais affirmé précédemment sur le fait que je ne souhaitais pas ces meubles mais me menace de me les déposer devant mon domicile malgré cela. Puis je m'opposer à cela et si oui comment.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **moisse**, le **28/02/2015** à **10:07**

Bonjour,

Que voulez-vous exactement ?

Toucher des sous pour les bouts de bois de valeur et laisser votre soeur se débrouiller avec les épaves ?

Vous avez écrit renoncer à faire valoir vos droits sur les éléments mobiliers.

Elle en a donc disposé et ne vous doit aucun compte rendu.

Par **mojosi67**, le **28/02/2015** à **10:56**

Bonjour,

Déjà avez vous compris le sens de ma demande, non apparemment, donc vous êtes autorisé a vous abstenir de répondre et essayez de rester courtois quand vous répondez. Votre réponse n'a aucun sens.

Par **moisse**, le **28/02/2015** à **11:19**

Mais j'ai parfaitement compris, les lecteurs aussi.

Vous avez abandonné tous droits aux éléments mobiliers, la vaisselle et les bibelots ne sont pas des meubles certes, mais font partie des éléments mobiliers.

Par **aguesseau**, le **28/02/2015** à **11:33**

bjr,

si vous avez écrit que vous ne vouliez récupérer aucun des meubles de votre mère décédée, vous n'avez pas à savoir aujourd'hui ce qu'ils sont devenus.

je comprends que votre soeur soit surpris de votre volte face sur le devenir des meubles de votre mère.

cdt

Par **mojosi67**, le **28/02/2015** à **17:02**

Je vais faire court, ma mère était sous tutelle externe, j'ai proposé au tuteur de mettre les meubles en vente car je n'en voulais pas et **MES SOEURS NON PLUS** Maintenant elle veut **me les mettre devant la porte et en garder un** sans me préciser lequel elle souhaite garder (**surement un des seuls ayant de la valeur**).

Ma question est: **as t'elle le droit de déposer ces meubles devant ma porte sans mon autorisation?**

Est ce assez clair comme ça

Par **aguesseau**, le **28/02/2015** à **17:23**

non, bien sur elle n'a pas à les mettre chez vous puisque vous les avez refusés.

si vous ne vouliez pas de ces meubles, pourquoi avoir posé la question de ce qu'ils sont devenus.

en outre au vu de votre désintérêt pour ces meubles, votre soeur n'avait pas d'obligation à vous dire lesquels elle conserve et lesquels elle jette.

Par **mojosi67**, le **01/03/2015** à **20:04**

Je ne vais pas commencer à expliquer tout l'historique mais je suis dans mon droit ça je le sais et d'ailleurs cette affaire va passer au tribunal, pas pour les meubles particulièrement c'est un détail parmi d'autres. Ce que je trouve aberrant c'est que le courrier m'expliquant que si je ne dis pas ce que je décide concernant les meubles (alors que 3 lignes auparavant elle précisait que j'avais déclaré ne pas vouloir des meubles) on me les déposera devant la porte vient de son avocate.

Par **aguesseau**, le **01/03/2015** à **21:00**

si vous êtes sûr d'être dans votre droit, il est donc inutile de poser votre question sur un site de conseils juridiques et qu'on perde du temps à vous répondre.

Par **mojosi67**, le **02/03/2015** à **17:27**

Bonsoir,

Ce que je voulais savoir c'est par rapport aux meubles qu'on veut me déposer devant la porte rien d'autre.

Bonne soirée